



PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL
SEANCE DU 30 OCTOBRE 2015

Présents M. FERSINI, Bourgmestre-Président;
: MM. ØZEN, GRENIER, BANCU, GEERAERTS, TAVERNINI, Echevins;
MM. VALENTIN, DAUVIN, MARIQUE, CHARLIER, STANDAERT, GROLAUX, TROTTA,
SMOLDERS, BERDOYES, MAHIEU, HUCQ, KAYA, AZZAZ, MEDINA-MERCHAN,
SIDIS, Conseillers.
D. STAMPART, Directeur Général.

Monsieur FERSINI, Bourgmestre-Président, ouvre la séance à 19h00. Il informe le Conseil que Monsieur STAMPART, Directeur Général, sera en retard et qu'il a désigné Madame SACRIPANTE en tant que Directrice Générale f.f. jusqu'à son arrivée.

Une minute de silence est observée en mémoire de Madame FOX Marie-Louise, maman de Monsieur HUCQ, Conseiller ENSEMBLE.

Monsieur FERSINI, excuse Mme OZEN, Echevine, Messieurs TAVERNINI, Echevins, GROLAUX, Conseiller ENSEMBLE, Madame AZZAZ, Conseillère PS, Messieurs MEDINA-MERCHAN, Conseiller PS et SIDIS, Conseiller MR.

SEANCE PUBLIQUE

1. ZONE DE SECOURS HAINAUT-EST - INTERVENTION DE MONSIEUR WARTEL - DIRECTEUR FINANCIER DE LA VILLE DE CHARLEROI - POUR INFORMATION

Le Président de séance donne ensuite la parole à Monsieur WARTEL, Directeur Financier de la Ville de CHARLEROI.

A l'issue de cet exposé, qui précise les éléments de la délibération soumise au Conseil au premier point et relatif à la répartition des charges financières associées au budget de la Zone de Secours, et reprend les informations transmises aux conseillers suite aux débats de la PZO, il se déclare prêt à répondre aux questions éventuelles lors du débat sur le point proprement dit.

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, le remercie des explications fournies.

Voir délibération – folio

2. ZONE DE SECOURS HAINAUT-EST - ADOPTION DE LA CLEF DE REPARTITION - DOTATION COMMUNALE 2016 - POUR DECISION

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, donne les explications et relaie les informations données par le Directeur général : "Suite à une réunion de la Fédération hennuyère des DG, il a été proposé aux DG des communes concernées de présenter avant le 1er novembre une proposition de décision au Conseil pour arrêter le mode de répartition choisi. Les membres du Conseil de Pré-zone ont tous accepté à l'exception d'une commune la clé proposée par la société Comase, mandatée pour cette étude.

Pourquoi avant le 1er novembre? Parce que la législation prévoit qu'après cette date le Gouverneur se saisit de l'affaire et fixe d'autorité la clé de répartition. Même si le Gouverneur a assuré qu'il y aurait tolérance jusqu'en décembre, les communes n'auront plus légalement la main et ce sera à lui de veiller à fixer une clé de consensus. Il est donc souhaitable qu'un maximum de commune ait débattu de la question et pris une



décision, ce qui permettra soit de respecter la législation, soit de présenter, si le Gouverneur doit se saisir de la décision comme la loi le lui impose, une décision institutionnelle collective et non la position du délégué au conseil de zone à savoir le Bourgmestre."

Monsieur MARIQUE, Conseiller MR, remercie Monsieur WARTEL pour ses explications. Il remarque qu'une incertitude existe suite à la conséquence du vote, le vote de ce soir ne sera valide que si les 22 communes concernées émettent un vote positif.

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, informe le Conseil que si c'est le Gouverneur qui tranche, il y aura une augmentation de 30 %.

Monsieur GRENIER, Echevin, trouve dommage de payer plus pour une qualité de service moindre.

Monsieur WARTEL ajoute que si aucun accord est tombé pour le 24 décembre 2015, le Gouverneur tranchera et la différence sera de 97 000 €.

Voir délibération – folio

3. 1.851.121.21 - ENSEIGNEMENT - CENTRES PMS - MISE A JOUR DES CONTRATS DE GUIDANCES - POUR APPROBATION.-

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, donne les explications.

Le point est admis à l'unanimité.

Voir délibération – folio

4. OBJET : -1.855 -AME- VOYAGE SPORTS D'HIVER 2016-PARTENARIAT AVEC UN OPERATEUR DE VOYAGE-FIXATION DES CONDITIONS- POUR DECISION.

Monsieur BANCU, Echevin, donne les explications.

Le point est admis à l'unanimité.

Voir délibération – folio

5. 1.851.125 - POPULATION SCOLAIRE – RESULTATS DEFINITIFS DE LA RENTREE 2015 - 2016 – POUR INFORMATION .-

Monsieur STAMPART, Directeur Général, entre en séance et reprend ses fonctions.

Madame GEERAERTS, Echevin, donne les explications.

Le Conseil Communal prend note des chiffres de la population scolaire pour l'ensemble des écoles communales d'Aiseau-Presles

Voir délibération – folio

6. 1-851.121.412 - DISPOSITION EN MATIERE D'ENSEIGNEMENT - NATATION - CONVENTION AVEC LA PISCINE DE BIESME - POUR APPROBATION.-

Madame GEERAERTS, Echevine, donne les explications.

Monsieur CHARLIER, Conseiller ENSEMBLE, tient à signaler qu'il a constaté que le personnel était fort critique vis à vis de cette proposition et rappelle que l'AGW du 13/06/2013 énonce et fixe les conditions dans lesquels doivent se dérouler ces activités. Il rappelle les préventions et les balises imposées, notamment en matière d'encadrement. On peut respecter, avec 4 périodes, le décret missions et les prescrits d'encadrement et sécurité. Il déclare que si on acte au PV que les conditions sont bien remplies et respectées pour l'accompagnement piscine, le groupe marque son accord

Madame GEERAERTS, Echevine, réaffirme le respect de la sécurité et met en évidence la question de la présence des Maîtres spéciaux d'EPS à la piscine et pendant le transport.

Madame MAHIEU, Conseillère ENSEMBLE, demande si tout est vérifié et au point pour



commencer l'activité.

Madame GEERAERTS, Echevine, répond que les deux maîtres spéciaux d'EPS seront dans le car.

Monsieur STANDAERT, Conseiller PS, signale une erreur matérielle dans la convention (chapitre IV d'un côté, Chapitre III de l'autre pour la même référence).

Le point est admis à l'unanimité.

Voir délibération – folio

7. -2.083.54 - PERSONNEL COMMUNAL - CONGES OFFICIELS - CALENDRIER DES CONGES POUR 2016 - POUR DECISION.

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, donne les explications.

Le point est admis à l'unanimité.

Voir délibération – folio

8. -2.083.54 - PERSONNEL COMMUNAL - CONGES COMPENSATOIRES - RATIFICATION DE LA DELIBERATION DU COLLEGE DU 19.10.2015 - POUR DECISION.

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, donne les explications.

Le point est admis à l'unanimité.

Voir délibération – folio

9. OBJET : DECISIONS DE TUTELLE - ARTICLE 4 DU REGLEMENT GENERAL DE COMPABILITE COMMUNALE - COMMUNICATION - POUR INFORMATION

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, donne les explications.

Le Conseil Communal en prend information.

Voir délibération – folio

10. -1.811.122.535 - REGLEMENT COMPLEMENTAIRE - AMENAGEMENT D'UN EMPLACEMENT DE STATIONNEMENT RESERVE AUX HANDICAPES A PONT-DE-LOUP RUE DU CAMPINAIRE FACE A L'HABITATION N°31 - POUR DECISION

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, donne les explications.

Le point est admis à l'unanimité.

Voir délibération – folio

11. -1.811.122.535 - REGLEMENT COMPLEMENTAIRE - AMENAGEMENT D'UN EMPLACEMENT DE STATIONNEMENT RESERVE AUX HANDICAPES A AISEAU RUE D'OIGNIES A L'OPPOSE DE L'HABITATION N° 100 - POUR DECISION

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, donne les explications.

Le point est admis à l'unanimité.

Voir délibération – folio

12. PATRIMOINE COMMUNAL – SAR C103 « N°5 D'OIGNIES » – ACQUISITION PARCELLES NUMEROS 307R-307B2-307C2 – PROJET D'ACTE AUTHENTIQUE – POUR DECISION

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, donne les explications. Il propose de jumeler le débat et le vote sur les deux points puisque cela concerne un projet identique. Les Conseillers marquent leur accord pour cette méthode.

Aucune remarque ne vient ponctuer les explications mayorales.

Le point est admis à l'unanimité.

Voir délibération – folio



13. PATRIMOINE COMMUNAL – SAR C103 « N°5 D'OIGNIES » – ACQUISITION PARCELLE NUMERO 308Y5 – PROJET D'ACTE AUTHENTIQUE – POUR DECISION

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, donne les explications.

Le point est admis à l'unanimité.

Voir délibération – folio

14. INTERCOMMUNALE ICDI - PERMIS UNIQUE - CLASSE 1 - RECOURS INTRODUIITS PAR LA COMMUNE D'AISEAU-PRESLES, MME FABRO ET MR MARIQUE CONTRE LES FONCTIONNAIRES TECHNIQUE ET DELEGUE DU 05.05.2015 AUTORISANT L'ICDI A MAINTENIR EN ACTIVITE APRES TRANSFORMATION SON INCINERATEUR A PONT-DE-LOUP - NOTIFICATION DE L'ARRETE MINISTERIEL DU 08.10.2015 PRIS SUR RECOURS - POUR INFORMATION - RECOURS DEVANT LE CONSEIL D'ETAT - AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE - POUR DECISION

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, donne les explications.

Monsieur MARIQUE, Conseiller MR, marque son accord sur la latitude à laisser au Collège communal pour travailler en tenant compte de l'analyse de l'avocat. Mais il insiste sur l'attention extrême aux délais de recours afin que ne se réédite pas le problème connu pour les déchets hospitaliers. Il ajoute qu'il faut aller en recours, mais que l'avis de l'avocat doit aider à déterminer la meilleure voie pour ce faire.

Monsieur CHARLIER, Conseiller ENSEMBLE, constate la légalité de la procédure et confirme le soutien du groupe.

Le point est admis à l'unanimité.

Voir délibération – folio

15. 1.777/2.073.51 - PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT - PROPRIÉTÉS COMMUNALES - AMÉNAGEMENTS DES COULOIRS DE LIGNES À HAUTE TENSION DANS LE BOIS DE VANTELLE, À AISEAU - PROJET LIFE ELIA - CONVENTION - POUR APPROBATION

Avant l'ouverture du débat sur ce point, Monsieur CHARLIER, Chef de groupe ENSEMBLE, demande la parole.

S'exprimant à propos des présences en séance de ce jour, il déplore l'absence significative de conseillers communaux de la majorité et constate que c'est la minorité qui permet d'assurer le quorum. Il le regrette et signale que cela dure depuis le mois de mai et que la minorité n'a pas vocation à permettre à une majorité défaillante d'assurer sa mission et d'administrer la commune alors que les conseillers PS ne semblent pas s'y investir. Il considère que la majorité doit assumer ses responsabilités et se réinvestir dans la gestion communale. Il rappelle que depuis la décision du Collège de programmer les conseils le vendredi soir, les difficultés de réunir les conseillers, notamment ceux de la majorité, ont été constantes. Il déclare que par conséquent le groupe ensemble ne tient plus à servir de caution à la majorité et pour être bien compris, décide de quitter la séance ce soir. Il espère que cet incident permettra à la majorité de prendre conscience de ses obligations politiques à l'égard de la population d'Aiseau-Presles.

Monsieur MARIQUE, Chef de groupe MR, confirme l'analyse et les remarques fondées sur les carences évidentes de la majorité. Il rappelle avoir attiré l'attention sur le risque d'organiser des conseils le vendredi, jour où à l'évidence certains conseillers et échevins semblent avoir moins de disponibilités. Il regrette l'entêtement du collège, même si le choix du jour n'est peut-être pas la seule explication du problème.

A partir des chiffres des présences, Monsieur MARIQUE note que par le passé,



la minorité a toujours assuré le quorum lorsqu'occasionnellement la majorité n'était pas en nombre. Ce qui frappe depuis quelques mois, c'est la répétition de cette situation. Sans l'apport de la minorité, aucun conseil n'aurait plus pu avoir lieu depuis le mois de mai. "Nous avons toujours fait preuve du sens de la responsabilité et aujourd'hui encore, nous avons voulu, par notre présence, permettre le vote des points 2 et 14 dont le report aurait pénalisé la commune et ses habitants. Mais maintenant, les défections croissantes et surtout systématiques au sein du groupe PS, ne laissent d'autre choix à la minorité que de marquer le coup, en espérant que cela amènera la majorité à se ressaisir."

Le Groupe ENSEMBLE et Monsieur MARIQUE se lèvent et quittent la séance à 20h15. Le quorum n'étant plus atteint, le Président lève la séance. Le dernier point voté aura été le point n°14. L'intégralité des points restants pour ce conseil, en ce compris la séance huis clos, devra être représentée lors d'une séance ultérieure.

Voir délibération – folio

- 16. 2.073.515.12 - DÉCISION DE RECOURIR À I.G.R.E.T.E.C DANS LE CADRE DE LA RELATION « IN HOUSE » POUR LA MISSION RELATIVE À L'ÉTUDE CONCERNANT LA RÉGULATION DU CHAUFFAGE DES BÂTIMENTS ALIMENTÉS PAR LA CHALEUR DE LA BIOMÉTHANISATION - POUR DÉCISION.**

Voir délibération – folio

- 17. 1.712 - MARCHÉ PUBLIC - TRAVAUX D'ÉLAGAGE ET D'ABATTAGE D'ARBRES SUR LE TERRITOIRE D'AISEAU-PRESLES - MARCHÉ À BONS DE COMMANDE - A). PRINCIPE - POUR DÉCISION - B). CAHIER SPÉCIAL DES CHARGES - POUR APPROBATION - C). MODE DE PASSATION DE MARCHÉ - POUR DÉTERMINATION.**

Voir délibération – folio

- 18. 1.712 - MARCHÉ PUBLIC - ACQUISITION D'UN PORTE-OUTIL ÉQUIPÉ D'UN DÉSHERBEUR MÉCANIQUE ET D'UNE DISQUEUSE DE VOIRIE - A). ACHAT - POUR DÉCISION - B). CAHIER SPÉCIAL DES CHARGES - POUR APPROBATION - C). MODE DE PASSATION DE MARCHÉ - POUR DÉTERMINATION.**

Voir délibération – folio

- 19. 1.777.613 – EAUX USEES – FONDS D'INVESTISSEMENTS COMMUNAL 2013-2016 – TRAVAUX D'ÉGOUTTAGE EXCLUSIF, RUE JULES DESTREE À ROSELIES A) PRINCIPE DES TRAVAUX – POUR APPROBATION B) PROJET DE TRAVAUX - POUR APPROBATION C) MODE DE PASSATION DE MARCHÉ – POUR INFORMATION**

Voir délibération – folio

- 20. 2.073.537 - MATERIEL ROULANT - MAINTENANCE EXTRAORDINAIRE DU MATÉRIEL D'EXPLOITATION DU SERVICE TRAVAUX - RÉPARATION DE LA BALAYEUSE DE VOIRIE - ARTICLES L1222-3 ET L1311-5 DU CODE DE LA DÉMOCRATIE LOCALE ET DE LA DÉCENTRALISATION - DÉLIBÉRATION DU COLLÈGE COMMUNAL DU 19.10.2015 - POUR COMMUNICATION ET ADMISSION DE LA DÉPENSE.**

Voir délibération – folio

- 21. 1.712 – FOURNITURE DE SEL DE DENEIGEMENT POUR LE SERVICE DES TRAVAUX A) FOURNITURE – POUR DECISION B) CAHIER SPECIAL DES CHARGES – POUR APPROBATION C) MODE DE PASSATION DE MARCHE – POUR DETERMINATION.**



Voir délibération – folio

- 22. -1.811.122.55 - ACQUISITION DE SIGNALISATION ROUTIERE POUR LE SERVICE TRAVAUX - A) ACHAT - POUR DÉCISION - B) CAHIER SPÉCIAL DES CHARGES - POUR APPROBATION C) MODE DE PASSATION DE MARCHÉ - POUR DÉTERMINATION.**

Voir délibération – folio

- 23. 1.777.614 – PROBLEMATIQUE DES DECHETS – ARRÊTÉ « COÛT-VÉRITÉ » - APPROBATION DU TAUX DE COUVERTURE DES COÛTS EN MATIÈRE DE DÉCHETS DES MÉNAGES POUR L'ANNÉE 2016 – POUR DÉCISION.**

Voir délibération – folio

- 24. - 2.073.521.1/2015 - MODIFICATIONS BUDGETAIRES N°2 - SERVICES ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE - EXERCICE 2015 - POUR DECISION.-**

Voir délibération – folio

- 25. SERVICE ORDINAIRE – EXERCICES 2015 A 2019 – FOURNITURES SCOLAIRES, MATERIEL EDUCATIF ET CREATIF - RATTACHEMENT AU MARCHÉ N°24649 DE LA PROVINCE DU HAINAUT AFIN DE BÉNÉFICIER DES CONDITIONS AVANTAGEUSES – POUR DÉCISION**

Voir délibération – folio

- 26. -1.777.613.- SOUSCRIPTION DE PARTS FINANCIERES E DANS LE CAPITAL DE L'INTERCOMMUNALE POUR L'EGOUTTAGE PRIORITAIRE.- TRAVAUX D'EGOUTTAGE RUE DES LORRAINS.- POUR DECISION.-**

Voir délibération – folio

- 27. - 2.073.526.- RENVOI DU MANDAT N°15/000231 AU COLLEGE COMMUNAL.- ECOLE ST JOSEPH DE PRESLES.- DELIBERATION DU COLLEGE DU 13 AVRIL 2015.- POUR RATIFICATION.-**

Voir délibération – folio

- 28. -2.073.527.1/2015 - SITUATION DU SERVICE EXTRAORDINAIRE - DESAFFECTATION SOLDES D'EMPRUNTS BELFIUS, ING ET BNP PARIBAS FORTIS.- POUR DECISION.-**

Voir délibération – folio

- 29. -2.087.42 - ADMINISTRATION GENERALE - PERSONNEL COMMUNAL - ALLOCATION DE FIN D'ANNEE 2015 - OCTROI - POUR DECISION**

Voir délibération – folio

- 30. -1.713/2016.- IMPOSITIONS COMMUNALES.- TAXE SUR LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ET DES DECHETS MENAGERS ASSIMILES.- EXERCICE 2016.- REGLEMENT.- POUR DECISION.- (ART.040/36303).-**

Voir délibération – folio

- 31. SERVICE ORDINAIRE – EXERCICES 2015 A 2019 – FOURNITURES DE LIVRES A CARACTERE SCOLAIRE, SCIENTIFIQUE ET GENERAL - RATTACHEMENT AU**



**MARCHÉ N°24669 DE LA PROVINCE DU HAINAUT AFIN DE BÉNÉFICIER DES
CONDITIONS AVANTAGEUSES – POUR DÉCISION**

Voir délibération – folio

**32. 1.857.073.521.1/2015 - FABRIQUE D EGLISE ST REMI A PRESLES - BUDGET -
EXERCICE 2016 - POUR APPROBATION**

Voir délibération – folio

**33. 1.857.073.521.1/2015 - FABRIQUE D EGLISE ST JOSEPH A ROSELIES - BUDGET -
EXERCICE 2016 - POUR APPROBATION**

Voir délibération – folio

**34. ACQUISITION DE MATERIEL INFORMATIQUE - RATTACHEMENT A LA CIRCULAIRE
"CATALOGUE V4" DU DOSSIER 24.283 DE LA PROVINCE DU HAINAUT AFIN DE
BÉNÉFICIER DES CONDITIONS AVANTAGEUSES – POUR DÉCISION**

Voir délibération – folio

**35. 1.811.111.3 – ENTRETIEN EXTRAORDINAIRE DE DIVERSES VOIRIES COMMU-
NALES A) TRAVAUX – POUR DÉCISION B) CAHIER SPÉCIAL DES CHARGES - POUR
APPROBATION C) MODE DE PASSATION DE MARCHÉ – POUR DÉTERMINATION D)
AVIS DE MARCHÉ - POUR APPROBATION**

Voir délibération – folio

**36. -2.075.1.077.7 - PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PUBLIQUE DU 28 AOUT ET 30
SEPTEMBRE 2015 - POUR DECISION**

Voir délibération – folio

AINSI FAIT ET DELIBERE EN SEANCE A AISEAU-PRESLES, LE 30 OCTOBRE 2015.

Par le Conseil :
Par ordre,

Le Directeur Général,

Le Bourgmestre-Président,

D. STAMPART

J. FERSINI